

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017 A 20 H 30

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gallet, Lenglet, Lefort, Fleury, Caron, Bruxelles, Pastor, Letemple, Verheyde.

Etaient absents et excusés: Mme Delplanque, pouvoir à Mr Lenglet, Mr Berre.

Monsieur Letemple est élu secrétaire.

**1) Incivilités et dégradations dans la commune** : Mme le Maire fait part d'un constat de dégradations commises à l'encontre du patrimoine communal ainsi que de nombreuses incivilités envers les habitants. Des faits et constats précis ont fait l'objet d'une plainte à la Gendarmerie de Corbie, un devis de réparation des dommages causés a été joint à la plainte.

Ces faits sont dénoncés vigoureusement par l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Mme le Maire précise que la commune est privilégiée en matière d'espaces naturels et d'équipements sportifs dont peut profiter toute la population de tous âges (à suivre)

**2) Dédommagement consommation d'électricité par le Club de Tennis** : décision est prise, que les clubs de tennis de Heilly et Querrieu participent au remboursement d'une quote part de la dépense supportée par la commune, le montant sera fixé après réception de la dernière facture EDF de l'année. Agrandissement du club house proposé par le club, les élus se rendront sur place (à suivre)

**3) Signature Convention de location de l'Etang communal avec la Fédération de Pêche et prise d'Arrêté** : la Convention comportant les caractéristiques suivantes sera signée le 8 novembre 2017 (surface louée de 14HA 28A, durée de 9 ans, montant 5 000€ annuel non revalorisable, droit de pêche uniquement, accès libre au public dans le respect des pêcheurs, initiation à la pêche pour les jeunes et proposition de journées pédagogiques pour les élèves de l'école. L'arrêté mentionnera les obligations des deux parties en matière d'entretien et de sécurité.

**4) Prix des locations salle de réunion et barnum** : rappel : location salle uniquement le midi,

gratuité pour les associations du village - salle de réunion pour les habitants de Heilly : 80€ + 10€ par jour pour le chauffage, coût pour les personnes extérieures: 120€ + chauffage. Coût barnum : 80€ . Caution : 200€. Attestation d'assurance nécessaire dans les deux cas.

**5) Matériel de sécurité à l'Agence Postale Communale** : les services de la Poste incitent à la pose d'une alarme, le CM accepte à l'unanimité. rappel : la Poste finance intégralement le matériel de bureau et participe pour les travaux intérieurs et l'alarme.

**6) Réflexion sur l'agrandissement de la salle de réunion au sein de la Salle Polyvalente « Bernard Marcille »** : Mme le Maire va solliciter le CAUE (Conseil Architecture, Urbanisme, Environnement) afin de procéder à une étude sur les possibilités compatibles avec les règles d'urbanisme et les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France.

**7) Etat de l'ancienne mairie et mesures à prendre** : Mme le Maire va à nouveau solliciter par courrier recommandé le propriétaire afin de connaître ses intentions et le calendrier des travaux (à suivre)

**8) Démarrage des travaux d'élagage des tilleuls** : prévus à compter du 17 octobre, l'employé communal sera associé dans le cadre de la sécurité sur la voie publique. La 2<sup>ème</sup> phase suivra : gare de Heilly et montée de Saint Vincent.

**9) Délibérations diverses** : décision à l'unanimité du CM de :

- verser à Mme la Perceptrice ses indemnités de conseil et assistance
- percevoir la redevance Gaz, ERDF et Télécom

**10) Questions et informations diverses**

- Mme le Maire remercie les Hautefeuilleois qui ont manifesté leur sympathie à la famille de Mr Bernard Marcille en assistant à la cérémonie de la pose d'une plaque commémorative sur le mur de la salle polyvalente baptisée « Salle Bernard Marcille »

- **Opération Brioches** : 394,50€ remis aux Papillons Blancs, un grand merci à Mmes Berre, Bruxelles, Maljonis, Lefort et Lenglet.

- **Tri** : La qualité du tri des emballages ménagers (poubelle jaune) est mauvaise, un effort important est demandé.

- **RAPPEL IMPORTANT pour l'Urbanisme** : Une demande d'autorisation doit être faite préalablement à tout travaux et le passage en Mairie est recommandé afin de s'assurer de la cohérence du projet avec le POS (Plan d'Occupation des Sols)

La séance est levée à 22 Heures 30

Le Maire : Bernadette GALLET



## DERNIERES INFORMATIONS

Des vols ont été commis au cimetière, ces actes inqualifiables ont fait l'objet d'un dépôt de plainte à la Gendarmerie par la famille, une surveillance est mise en place.

La Gendarmerie de Corbie recommande la consultation du site : [www.referentsurete.com](http://www.referentsurete.com) et des fiches conseil, SOYEZ TRES VIGILANTS EN CETTE FIN D'ANNEE.

Arbre de Noël, distribution des jouets et réception amicale le vendredi 22 décembre à 18H

Colis des Aînés : sera remis au cours d'une réception amicale le samedi 16 décembre à partir de 11H

Cérémonie des vœux de la commune : le vendredi 19 janvier 2019, des invitations seront adressées.